Grille des fréquences de nettoyage des bureaux

À adapter à votre site, puis à joindre au plan de nettoyage ou au cahier des charges

Site : _____ Date : _____ Validé par : _____

Zone	Tâche	Repère de départ	Fréquence retenue	Qui, quel jour
Postes de travail	Vider les corbeilles, trier	Chaque jour		
	Essuyer plans dégagés et téléphones	1 fois par semaine		
	Aspirer ou laver le sol	1 à 3 fois par semaine		
	Plinthes, pieds de sièges, dessus de meubles	1 fois par mois		
Salles de réunion	Table, déchets, tasses	Chaque jour ou après usage		
	Sol, sièges	1 fois par semaine		
Accueil et circulations	Poignées, boutons d'ascenseur, rampes	Chaque jour		
	Sol de l'entrée	Chaque jour		
	Sols des couloirs et escaliers	1 à 3 fois par semaine		
	Interrupteurs, plinthes, grilles d'aération	1 fois par mois		
Espace café	Plan de travail, évier, tables, poubelle	Chaque jour		
	Façades, poignées, micro-ondes	1 fois par semaine		
	Intérieur du réfrigérateur	1 fois par mois		
Sanitaires	Cuvettes et urinoirs : nettoyage et désinfection	**Chaque jour au minimum (obligation)**		
	Lavabos, robinets, poignées, sol	Chaque jour		
	Réassort papier, savon, essuie-mains	Chaque jour		
	Murs carrelés, détartrage	1 fois par semaine		
Vitres et cloisons	Traces sur portes et cloisons vitrées	1 fois par semaine		
	Cloisons et vitres intérieures entières	1 fois par trimestre		

Seule fréquence fixée par le Code du travail : cabinets d'aisances et urinoirs nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour (art. R4228-13). Les autres lignes sont des repères à ajuster selon la fréquentation, l'usage des locaux et les salissures constatées (art. R4224-18 : locaux « régulièrement entretenus et nettoyés »).